



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°91/2022

Objet : Acquisition d'une balayeuse laveuse BUCHER CITYCAT 5006 affectée au service voirie.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant la proposition commerciale établie par UGAP – Direction Ile de France Est – 15-17 rue Alfred-Nobel Champs/Marne – 77444 MARNE LA VALLEE pour l'acquisition d'une balayeuse laveuse BUCHER CITYCAT 5006 affectée au service voirie pour un montant de 171 698,99€ HT soit 206 038,79€ TTC.

DÉCIDE

- **d'approuver** l'acquisition d'une balayeuse laveuse BUCHER CITYCAT 5006 affectée au service voirie pour un montant de 171 698,99€ HT soit 206 038,79€ TTC.
- **de signer** les pièces contractuelles correspondantes.

L'Isle-Adam, le 4 août 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20220804-91-2022-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/08/2022

Mise en ligne le 05/08/2022

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI